



Saison 2023-2024

Camping

1. Votre acompte lors de la réservation est de 25% à la réservation. Si l'acompte n'a pas été versé, la réservation expirera automatiquement. Le montant restant est payé par vous selon votre choix : A l'arrivée ou à l'avance par virement bancaire.
2. Les emplacements de camping réservés sont disponibles à partir de 13h00.
3. Dans le cas où vous n'arrivez pas à la date d'arrivée indiquée par vous, et que nous n'avons pas reçu de message, nous nous réservons le droit de louer l'emplacement de camping à quelqu'un d'autre après 24 heures.
4. Le jour du départ, vous devez laisser l'emplacement de camping vide, rangé et propre avant 11h00.
5. Maximum 1 famille par emplacement de camping.
6. Un maximum de 2 tentes supplémentaires peuvent être placées sur chaque emplacement de camping, jusqu'à une surface au sol maximale de 8 m² au total. Si cette superficie est dépassée, vous devez réserver un emplacement de camping séparé. 1 tente supplémentaire est autorisée dans un chalet/mobil-home.
7. Nous avons toujours le droit de vous attribuer un autre emplacement de camping.

Annulation / départ anticipé

8. Les paiements que nous recevons ne sont pas remboursables en cas d'annulation.
9. En cas de départ anticipé ou d'arrivée tardive au locatif ou à l'emplacement de camping, aucun remboursement du loyer payé par vous ne sera effectué.
10. Nous vous recommandons de souscrire une assurance annulation.

Hébergement

11. Location minimum 7 jours en haute saison. Location des Villas uniquement du samedi au samedi Périodes dérogatoires uniquement en concertation. Arrivée le dimanche impossible.
12. Votre logement est disponible à partir de 16h00 le jour de votre arrivée et vous êtes prié de le libérer avant 10h00 le jour de votre départ.
13. A l'arrivée, nous demandons la caution indiquée sur la liste des tarifs. Celui-ci vous sera remboursé si l'état des lieux est complet/sans dommage après vérification. Si le logement est laissé très sale, des frais de nettoyage supplémentaires seront déduits de la caution versée.
14. Vous payez 50% du loyer total + frais de ménage à la réservation + 21 euros de frais de réservation.
15. Le montant restant doit nous parvenir au plus tard 8 semaines avant votre arrivée.
16. Pour une réservation de 1 semaine ou moins, nous nous réservons le droit d'attribuer un autre logement équivalent.

Annulation / Départ Anticipé

17. Les paiements que nous recevons ne sont pas remboursables en cas d'annulation.
18. En cas de départ anticipé du logement locatif, aucun remboursement du loyer payé par vous ne sera effectué.
19. Nous vous recommandons de souscrire une assurance annulation.
20. Nos tarifs pour le camping et les hébergements ne comprennent pas la taxe de séjour/éco de 0,50 € par nuit et par personne de 18 ans et plus (pour les villas celle-ci est de 1,00 € par nuit et par personne de 18 ans et plus).
21. Le linge de lit est inclus dans les villas, pour tous les autres hébergements le linge de lit est obligatoire (10€ p.p.)

Réservations en combinaison avec des cours de natation de 123Jump

22. Si vous effectuez une réservation au Domaine de Merlanes pour un emplacement de camping ou un hébergement et effectuez également une réservation pour des cours de natation chez 123Jump, nous vous précisons qu'il s'agit de réservations distinctes : la réservation au Domaine de Merlanes est totalement distincte de lti réservation de cours de natation à 123Jump. Si vous annulez les cours de natatin ou ne pouvez pas les suivre pour quelque raison que ce soit, nous n'accorderons pas de remboursement sur la réservation que vous avez effectuée au Domaine de Merlanes et votre obligation de paiement pour ceUe réservation continuera d'exister.
23. Les réservations de cours de natation chez 123Jump doivent toujours être associées à une réservation d'emplacement de camping ou d'hébergement de même durée et période ou plus au Domaine de Merlanes. Nous vous précisons que si vous n'avez pas de réservation au Domaine de Merlanes pendant toute la période de cours de natation, aucun cours de natation ne pourra être suivi au Domaine de Merlanes.